

Publication de la thèse

Par **Isaac34**, le **02/05/2021** à **12:13**

Bonjour,

Tout d'abord, je vous remercie pour ce forum.

Février 2020, j'ai soutenu ma thèse. Le jury propose de me décerner le grade de docteur sous réserve que j'apportais au manuscrit les recommandations émises par les membres du jury. Pour information, j'ai refusé catégoriquement ce jury.

J'ai effectué environ 85 % des corrections demandées, les autres corrections nécessitent l'accès au labo alors que le directeur m'a interdit.

Par la suite, le jury s'est réuni pour examiner les corrections que j'ai effectuées. Ils ont décidé de ne pas diffuser mon manuscrit. Car sur le plan scientifique, le jury considère que les corrections ne sont pas conformes à celles demandées au cours de la soutenance « selon l'article 18 de l'arrêté du 25 mai 2016 »

À mon avis le refus de diffusion de mon manuscrit ce n'est pas au hasard. Pour moi, il est programmé pour protéger mon brevet d'invention. Car avant ma soutenance j'ai exigé que le brevet soit un chapitre de mon manuscrit. Trois semaines plus tard, ils ont accepté ma demande.

Janvier 2020, ils ont arrêté le processus de dépôt de brevet. De ce fait, j'ai contacté un avocat en PI. Il m'a suggéré de soutenir la thèse puis de lancer une procédure pour récupérer mon brevet. Malheureusement, ils m'ont privée de mon manuscrit (c'est la seule preuve pour justifier qu'il s'agit de mon brevet).

Septembre 2020, j'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception au recteur de l'université afin de demander des explications. Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse.

Maintenant, comment faire pour rendre ma thèse publiable ?

Je vous remercie par avance pour vos idées, sont les bienvenus.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/05/2021** à **07:23**

Bonjour

Je pense qu'il faut recontacter votre avocat. En effet, seule un spécialiste de la PI peut répondre à ce genre de question.